

La Ligue de l'enseignement, miroir de la laïcité belge d'après-guerre : l'éducation permanente comme moteur de renouveau¹

Par Guérand Gautier

En 1864, la Ligue de l'enseignement était fondée par un groupe de libéraux radicaux (l'aile progressiste du mouvement libéral, alors considérée comme porteuse d'idéaux de « gauche ») en vue de défendre le principe d'une école publique laïque et celui d'une instruction obligatoire et gratuite pour tous. Ces revendications s'inscrivent à la fin du XIX^e siècle dans le contexte d'un processus de démocratisation générale de la vie civile dont le combat le plus symbolique est l'accès au suffrage universel masculin qui se concrétisera après le premier conflit mondial. Les libéraux radicaux jugeaient impératif de donner aux couches les plus démunies de la population – mais susceptibles d'obtenir prochainement le droit de vote – les capacités cognitives et « morales » nécessaires à l'intelligibilité de la société et à une participation active à la gestion de cette dernière². L'accès au savoir est donc pour ceux-ci intimement lié à la promotion sociale. Profondément engagée au sein du mouvement laïque en germe, la Ligue fut en première ligne lors des grands combats idéologiques de la fin du XIX^e siècle touchant à l'enseignement et contribua fortement à déséculariser ce dernier en Belgique. Si son implication en la matière est bien connue, son travail dans le champ de l'éducation populaire belge demeure méconnu et trop peu étudié.

Il faut rappeler que la Ligue a joué un rôle majeur dans la promotion du principe d'une éducation du peuple à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Cette revendication part du constat qu'une partie importante de la population était écartée trop tôt de l'institution scolaire (notamment les jeunes ouvriers rapidement mis sur le marché du travail) et que rien ne leur permettait d'espérer une amélioration de leur sort. La Ligue, au travers de penseurs tels que Pierre Tempels³, s'investit pleinement dans une démarche d'éducation populaire. Son action envers les populations fragilisées, même si elle fut beaucoup plus limitée que ses aspirations, se situe donc dans un projet éducatif global, au sein et en dehors du monde scolaire car, comme nous l'avons déjà dit, les libéraux radicaux ne concevaient pas l'éducation du peuple sans système éducatif, fondement même de toute ascension sociale. Au travers d'associations amies ou inféodées, la Ligue coordonne un grand nombre de projets et d'innovations au cœur même de l'institution scolaire et valorise l'éducation inductive qui demeure à la base de la pratique de l'éducation populaire⁴. En dehors de l'école, son

¹ Ce court article est développé à partir d'une étude plus approfondie de la Ligue de l'enseignement durant les années 1960 et 1970. Pour plus d'informations sur la situation de l'association et sur l'impact du principe d'éducation permanente sur sa structure et son orientation générale voir : GAUTIER G., *La Ligue de l'enseignement (1958-1976) : De la désillusion du Pacte scolaire à l'affirmation comme mouvement d'éducation permanente*, mémoire de fin d'études en Histoire contemporaine, Université de Liège, année académique 2013-2014.

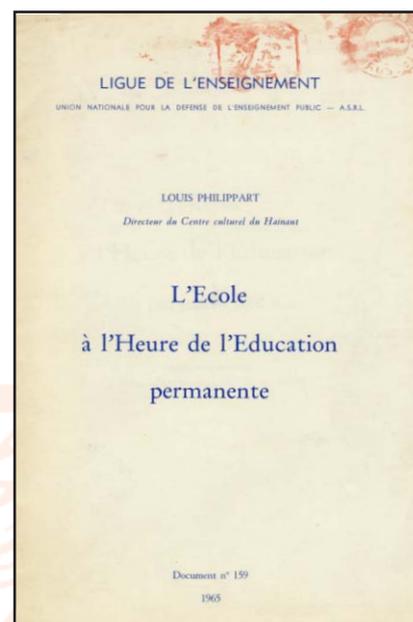
² Voir : M. Demeuze, « La marche vers l'équité en Belgique francophone », in M. Demeuze (sous la dir.), *Vers une école juste et efficace : 27^{ème} contribution sur les systèmes d'enseignement et de formation*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2005, p. 191-195 ; *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente. 1864-1989*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990, p. 139-140 et 159 ; H. Hasquin (sous la dir.), *Le Libéralisme en Belgique : deux cents ans d'histoire*, Bruxelles, Centre Paul Hymans-Éditions Delta, 1989.

³ Pierre Tempels (1825-1923). Issu de la petite bourgeoisie bruxelloise, il effectue des études de philosophie à l'U.C.L. et devient par la suite docteur en droit à l'U.L.B. Autodidacte et amoureux des sciences expérimentales, il achève sa formation à la Sorbonne et dans les universités de Berlin et de Bonn. Il entre en franc-maçonnerie en 1866 et rédige un important ouvrage de vulgarisation sur le sujet en 1888. Il est invité par Charles Buisson au sein de la Ligue de l'enseignement dans la foulée de la parution du livre *L'Instruction du Peuple*. Cette dernière s'approprie ses revendications et rédige un *Projet d'organisation de l'enseignement primaire* sur base de ses réflexions. En 1875, Pierre Tempels ouvre – avec le soutien de la Ligue – l'École Modèle. Quatre ans plus tard, le ministre de l'Instruction publique, Pierre Van Humbeeck se base sur les résultats de l'École Modèle et du *Projet d'organisation de l'enseignement primaire* pour promouvoir une nouvelle loi organique. Pierre Tempels est président de la L.E. de 1896 à 1905. Au cours de son mandat, il promeut le service des bibliothèques circulantes et favorise l'émergence et la pérennité de nombreuses universités populaires. P. Defosse (sous la dir.), *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation Rationaliste et Éditions Luc Pire, 2006, p. 261-262.

⁴ Il y a, d'une part, les œuvres scolaires (qui peuvent prendre la forme de distribution d'aliments et de vêtements aux enfants fréquentant les écoles publiques, d'organisation de colonies de vacances et de colonies scolaires où la dimension moralisatrice prédomine, ou encore, de promotion des excursions scolaires où la confrontation à la réalité matérielle est valorisée), et de l'autre, les œuvres post-scolaires (promotion des patronages laïques, des cercles d'anciens élèves). L'École Modèle fondée par la Ligue en 1875 est l'aboutissement de cette logique.

action se concentre autour de trois grands axes : l'organisation de conférences et de réflexions sur l'éducation populaire, la promotion des universités populaires (notamment l'extension de l'Université libre de Bruxelles) et enfin la mise sur pied d'un service de bibliothèques circulantes à partir de 1899⁵. Cet intérêt pour l'éducation populaire connaît cependant une profonde baisse de régime après la Seconde Guerre mondiale ; d'une part, parce que la Ligue s'engage avec ardeur dans un deuxième combat : celui mené en faveur de l'enseignement public (lors de la deuxième guerre scolaire) et de l'autre, parce qu'elle a de moins en moins de réels relais au sein de son réseau associatif d'éducation populaire depuis le début de XX^e siècle⁶. Son intérêt pour l'éducation populaire, certes diminué par les réalités du temps, demeure toutefois dans l'ADN de l'association et continue à se matérialiser par la participation périodique de ses représentants à des conférences sur ce sujet et par des débats au sein des assemblées générales de l'association. À la fin des années 1950, il faut malgré tout constater que son activité de soutien aux associations constituant son réseau d'éducation populaire est plus que limitée.

En novembre 1958, la signature du Pacte scolaire marque un tournant dans l'histoire de la Ligue de l'enseignement. Le compromis politique qu'il instaure entre les trois grands partis nationaux de l'époque – le P.S.C., le P.L. et le P.S.B⁷ – frappe en effet de plein fouet le mouvement laïque belge. Cet accord politique est le résultat des volontés de part et d'autre de la sphère politique du pays d'en finir avec les clivages philosophico-religieux en matière d'enseignement et de permettre d'apaiser la société civile sur ces questions. Les dispositions du Pacte prévoient notamment la reconnaissance officielle et le subventionnement par l'État des différents réseaux d'enseignement⁸, la mise en place d'une série de mesures garantissant l'égalité entre ceux-ci, le respect des options philosophiques et du libre choix des parents, la possibilité pour l'État de créer des écoles publiques là où la situation l'exige, etc. Si le Pacte a, de fait, entraîné un relatif apaisement des tensions philosophiques, il s'est accompagné de conséquences insoupçonnées : l'essor du principe du pluralisme au sein des partis et son affirmation en matière de décision politique, ainsi que la réorientation des enjeux politiques sur les questions communautaires et socio-économiques. La Ligue entame la nouvelle décennie dans un état moral et financier particulièrement difficile car elle ne parvient plus à motiver sa base militante et à trouver des relais pour ses revendications au sein du monde politique. Selon l'avis d'une grande partie de ses membres, la signature du Pacte a largement porté atteinte à sa légitimité puisque le combat pour un enseignement public national primant sur les autres est désormais perdu. La situation délétère est aggravée par le fait que les militants n'ont pas directement été invités à participer aux débats au sein de l'association lors de l'élaboration du Pacte et qu'une partie des élus politiques ayant signé l'accord fait partie de ses sympathisants.



Couverture de la brochure de Louis Philippart, *L'école à l'heure de l'éducation permanente*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, (document n° 159), 1965. Coll. IHOES.

Confrontés au risque majeur d'une diminution du nombre de membres en réaction à cette « désillusion », les cadres dirigeants de la Ligue amorcent un intense processus introspectif en vue de réactualiser l'idée de « combat laïque » alors que la question de l'enseignement semble être passée au second plan. Dès 1959, certains ténors de l'association développent ou s'approprient progressivement des idées similaires à ce qu'on appelle « l'éducation permanente » depuis le discours de Pierre Arents⁹ à l'Assemblée nationale française en 1955. Ce dernier, s'il n'est pas le théoricien de l'idée, est

⁵ Il convient de mentionner l'influence décisive de l'association dans l'élaboration d'un réseau de bibliothèques publiques en Belgique et vis-à-vis de la rédaction de la loi Destrée du 17 octobre 1921 réglementant – entre autres – pour la première fois leur fonctionnement et encourageant leur multiplication. Concernant l'implication de la Ligue dans le domaine, nous renvoyons à B. Liesen, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914)*, Liège, C.L.P.C.F., 1990, p. 123-233 et à l'ouvrage *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente. 1864-1989*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990, p. 235-236.

⁶ Ce dernier point concerne l'échec de sa tentative au début du XX^e siècle à coordonner un large mouvement associatif sous son égide au travers d'une Commission des œuvres post-scolaires. Les raisons de cet échec (dimension moralisatrice de la Commission mal perçue par le public, réseau associatif réticent à une tutelle, problème structurel, etc.) sont explicitées plus longuement dans : *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente. 1864-1989*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990, p. 155-159.

⁷ Respectivement, le Parti social-chrétien, le Parti libéral et le Parti socialiste belge.

⁸ En Belgique, deux grands réseaux coexistent : la filière officielle et la filière dite « libre » qui regroupe une pluralité d'établissements et de systèmes éducatifs différents. On retrouve aussi bien en son sein des pouvoirs organisateurs confessionnels que non confessionnels (<http://www.enseignement.be/index.php?page=25568>).

⁹ Pierre Arents est à l'époque inspecteur général de la direction de l'éducation populaire et membre de la Ligue française de l'enseignement. Dans le cadre d'un projet de réforme de l'enseignement, il est chargé par le ministre Jean Berthoin de préparer un avant-projet de loi sur l'Éducation nationale. Dans l'exposé des motifs qu'il rédige en 1955, il allie l'idée d'une « éducation permanente de la nation » à tout projet de réforme efficace de l'enseignement en France. Il forge ce concept en réaction au sentiment, de plus en plus généralisé dans les milieux de l'éducation populaire, qu'il est nécessaire d'instaurer un système permettant aux citoyens de s'adapter continuellement à l'évolution de plus en plus rapide des connaissances et des techniques modernes. L'éducation permanente ne s'adresse donc plus à des publics ciblés, mais à la nation toute entière.

le premier à utiliser ces termes qui marqueront de nombreux esprits. Ils seront rapidement repérés et mis en valeur par la Ligue française de l'enseignement qui y voit la possibilité de mobiliser ses forces sur un grand combat fédérateur. Pierre Arents est alors invité à venir développer son point de vue lors d'une réunion des cadres dirigeants de l'association française en 1956 à Marly-le-Roi. Cette dernière est une des premières organisations à s'approprier le concept nais-

*Dans ce numéro,
consacré à l'Éducation permanente*

	Pages
• L'éditorial de Marcel HICTER — Faire des hommes	1
• Pierre VANBERGEN — Activités parascolaires et pédagogie	5
• André GASCHT — Le Service de l'Éducation populaire	7
• Max WASTERLAIN — L'action fructueuse de l'ex-I.N.E.P.S.	10
• M. VAN AELBROUCK — La bibliothèque publique, foyer de culture vivante et dynamique	12
• A. LAMINNE — Les principales activités du Service National de la Jeunesse	14
• L. PHILIPPART — L'action du Hainaut en faveur de la diffusion culturelle et de l'éducation populaire	19
• R. ROSSIUS — Le rôle de la Maison de la Culture de Namur dans l'utilisation des loisirs	24
• E. ROWIE — Le Service provincial de la Jeunesse du Brabant	26
• La Province de Liège et l'éducation permanente	
• U. POTIER — Carrefour, centre de loisirs des écoles provinciales	28
• M. VERHAEGEN — Loisirs gymniques et sportifs	30
• L. RADOUX — Cours à horaire réduit et promotion sociale	32
• J. CHARLIER — Lecture et Culture	34

Sommaire du périodique : *Tribune laïque*, Bruxelles, Éd. Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, n° 16, novembre 1966.

sant d'éducation permanente tel qu'il est proposé dans sa dimension citoyenne et de développement culturel. Selon Arents, le moyen privilégié pour diffuser cette notion passe par le biais des loisirs et doit reposer, avec le soutien de l'État, sur le réseau associatif d'éducation populaire français. À son origine, le concept d'éducation permanente est cependant encore relativement confus et les interprétations déjà foisonnantes. Les termes ne cesseront de s'affiner et de se mélanger à des réalités voisines mais aussi parfois très éloignées. On voit par exemple apparaître, dès 1958, le concept de « formation permanente des travailleurs » avec les travaux de Gaston Berger¹⁰ et du Centre international de prospective¹¹, conception qui sera par la suite largement répandue en France.

En Belgique, le concept d'éducation permanente tel qu'il est perçu par les cadres dirigeants de la Ligue de l'enseignement évolue entre 1958 et 1976 par le biais de plusieurs apports. D'une part, leurs réflexions sont donc influencées par le monde laïque lui-même : notamment grâce à l'exemple à succès de la Ligue française de l'enseignement et de sa politique culturelle, mais aussi par les colloques internationaux organisés par la Ligue internationale de l'enseignement et de la culture populaire (sur l'actualisation du combat laïque, sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, sur l'extension de l'activité de la Ligue en dehors de l'école, sur

l'implication de la jeunesse dans la sphère laïque, etc.) D'autre part, la réflexion commune engagée est alimentée par l'apport de la sphère publique belge. Les cadres dirigeants vont en effet profiter des réflexions sur le concept d'éducation permanente que livrent diverses personnalités influentes dans le domaine culturel belge à l'aube des années 1960 : Marcel Hicter¹², Armand Laminne¹³, André Van Aelbrouck¹⁴, Louis Philippart¹⁵, pour ne citer qu'eux¹⁶. Les débats internes à la Ligue sont aussi traversés par des idées ou des réalités qui animent et questionnent la société belge : le pluralisme, l'inadaptation des hommes à l'évolution de plus en plus rapide de la société, l'augmentation du temps de loisirs, une jeunesse en état d'affirmation sociologique, l'école décloisonnée, etc.

¹⁰ Gaston Berger (1896-1960) est un industriel, un philosophe et un haut fonctionnaire français. *Self-made-man*, il fonde en 1925 la Société d'études philosophiques et édite la revue *Études philosophiques*. Durant la Seconde Guerre mondiale, il participe activement à la Résistance tout en obtenant un poste universitaire à la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille en 1941. Il est principalement connu pour ses travaux philosophiques sur Husserl et Hume, sur la caractérologie et pour avoir créé le concept de la prospective.

¹¹ Le Centre international de prospective est fondé en 1957 à l'initiative de Gaston Berger, du docteur André Gros et d'industriels (notamment la Société Internationale des Conseillers de Synthèse). Il est alors la concrétisation matérielle de la théorie prospectiviste française. Selon celle-ci, le passé ne contient ni ne préfigure l'avenir ; il faut donc chercher d'autres moyens d'inventer le futur de l'homme. En conséquence, le centre porte son action sur le monde immédiatement contemporain par la mise en place d'une multitude d'études sur des problèmes économiques, sociaux et politiques ciblés. Les résultats des travaux sont publiés dans la revue *Prospective*. Outre ce travail de recherche, le centre se donne pour mission de répandre le principe de la prospective dans les plus hautes sphères du pouvoir.

¹² Marcel Hicter est à l'origine, directement ou indirectement, de nombreuses initiatives dans le domaine de la culture entre 1945 et 1979 (fondateur du service national de la jeunesse, rédacteur du plan quinquennal de politique culturelle de Pierre de Wigny, etc.). Il occupe durant cette période des postes clés au sein de l'administration encadrant la politique culturelle nationale (directeur de l'administration des arts, des lettres et de l'éducation populaire entre 1958 et 1963, directeur général de la jeunesse et des loisirs entre 1963 et 1979).

¹³ Armand Laminne est au cours des années 1960 conseiller au service national de la jeunesse. Il intègre, par la suite, la direction générale de la jeunesse et des loisirs en qualité d'inspecteur général.

¹⁴ André Van Aelbrouck est, dès la sortie de la Seconde Guerre mondiale, très impliqué dans l'administration de l'éducation populaire en Belgique. Durant la période concernée, il est inspecteur de l'éducation populaire et conseiller du service des bibliothèques publiques.

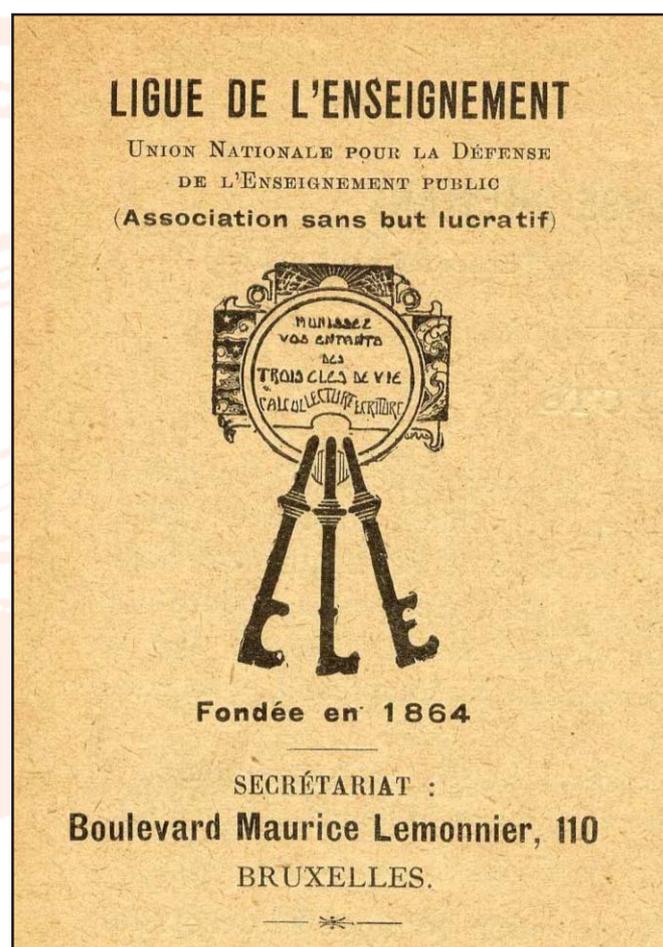
¹⁵ Louis Philippart est, au cours des années 1960 et 1970, directeur du centre culturel du Hainaut à l'institut provincial de l'éducation populaire et des loisirs.

¹⁶ Notons que les deux référents théoriques qui alimentent les échanges au sein de la Ligue belge de l'enseignement, à savoir ceux développés, d'une part, par la politique culturelle de la Ligue française de l'enseignement et de la Ligue internationale de l'enseignement et, d'autre part, par les personnalités influentes dans le domaine culturel belge, sont relativement homogènes. Cette vision générale connaît en réalité un certain engouement durant les années 1960 à l'échelle internationale. L'Unesco, le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes ont ouvert de larges champs de réflexion et de théorisation où des penseurs tels que Bertrand Schwartz, Henri Janne, Marcel Hicter et Paul Lengrand développent et affinent le concept d'éducation permanente dans sa dimension citoyenne. À partir des années 1970, de nouveaux développements théoriques – notamment en France et dans les pays anglo-saxons – modifieront au sein de ces grandes institutions l'orientation du concept, tandis qu'en Belgique celui-ci perdurera dans sa dimension citoyenne.

Au cours des années 1960, la Ligue belge réoriente progressivement son action en faveur d'une politique d'éducation permanente en accord avec le principe de laïcité militante. Au sein d'un monde politique où les opinions philosophiques tendent à perdre de l'importance, l'association doit réaffirmer son « idéal laïque » et trouve de nouveaux moyens de propagande tant au sein de la sphère nationale qu'au travers des réflexions dégagées lors des colloques de la Ligue internationale de l'enseignement. En 1966, après un important congrès international à Paris, la Ligue belge confirme que c'est au travers de sa politique culturelle que l'association diffusera désormais majoritairement les valeurs de la laïcité. Quelques années plus tard, en 1972, elle est reconnue comme mouvement national polyvalent d'éducation permanente dans le cadre de l'arrêté du 16 juillet 1971 (réglementant les conditions d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente). Elle se dénomme dorénavant « Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente ». Cette reconnaissance est rendue possible par une décentralisation de ses activités en faveur de ses régionales et ce, malgré une situation financière particulièrement difficile. Au nombre de ses projets on trouve : des écoles de parents, des centres récréatifs, un service de valises-documents au sein des établissements scolaires, l'organisation d'excursions pour le troisième âge, etc.

Ce développement coïncide avec les premières grandes expérimentations menées par l'État en matière d'éducation permanente, avec la constitution progressive au cours des années 1960 d'une *praxis* de cette éducation et avec la mise en place d'un encadrement législatif de plus en plus systémique. En Belgique, des groupes idéologiques et des intellectuels se sont rapidement réappropriés ce concept, non sans faire le lien avec la tradition d'éducation populaire déjà bien ancrée dans le pays. Les associations d'éducation populaire vont en effet devoir s'accommoder de cette nouvelle conception, basée sur le principe de développement culturel et de participation du citoyen à la bonne marche de la société, et qui ne rejoint parfois que partiellement leur convictions. Cette « vision générale » connaît en Belgique un développement particulièrement fécond, car elle rejoint une réalité législative préexistante : l'arrêté royal de 1921 promu par Jules Destrée qui régleme et finance pour la première fois le réseau d'éducation populaire¹⁷. À la fin des années 1950, la Ligue a su profiter de l'élan national en faveur de cette conviction selon laquelle l'éducation devait concerner tous les citoyens, à tout âge de la vie, afin de réactualiser les fondements de son action militante et elle a pu réaffirmer une légitimité mise à mal par le compromis scolaire. Elle est parvenue, en deux décennies, bien que difficilement, à créer un nouveau grand axe fédérateur en son sein. Depuis à présent plus de quarante ans, l'éducation permanente demeure une partie intégrante de son champ d'action militant, que ce soit au niveau de son important service de formation, ou de son projet d'aide aux familles en milieu populaire multiculturel ou au travers de ses nombreuses publications et études. Son action s'est également progressivement régionalisée, même si l'on doit constater une concentration presque exclusive de l'association en région wallonne et de Bruxelles-Capitale.

En conclusion de ce court exposé sur une période d'une profonde complexité, caractérisée par des bouleversements culturels décisifs, l'étude de cette association d'éducation permanente nous semble pleine d'enseignement. Trop peu exploitée dans la recherche actuelle, tant d'un point de vue historique que sociologique, l'éducation permanente est pourtant un élément éclairant pour nos politiques culturelles contemporaines. C'est un concept en constant renouvellement depuis les années 1950, qui connaît un encadrement législatif et conceptuel variable d'un pays à l'autre, qui recouvre un large champ d'actions sociales et culturelles, qui regroupe différentes dimensions catégorielles, sous le couvert de tendances idéologiques diverses. La Ligue de l'enseignement est, dans ce cadre-là, une association particulièrement



Couverture de la brochure : *Ligue de l'enseignement: statuts*, [Bruxelles, G. Cops, 19??]. Coll. IHOES.

Sur le logo de la Ligue de l'enseignement, l'on peut lire : « Munissez vos enfants des trois clés de vie : calcul, lecture, écriture ».

¹⁷ Cela se fait via l'arrêté royal du 5 septembre 1921 déterminant les conditions générales d'octroi de subsides aux « œuvres complémentaires de l'école ».

intéressante car elle ne devait *a priori* pas être reconnue d'emblée comme mouvement d'éducation permanente. D'une part, parce qu'elle n'avait plus de réelles pratiques de l'éducation populaire après 1945, et d'autre part, parce qu'elle traverse au cours des années 1960 et 1970 une profonde crise structurelle qui freine le développement de sa nouvelle politique culturelle. Sa réorientation est à la fois le résultat de la situation difficile dans laquelle se trouvait le mouvement laïque au début des années 1960 et celui d'une évolution de son intérêt historique pour l'éducation populaire. Sa politique d'éducation permanente, outre le fait d'avoir assuré sa survie financière, a probablement joué un rôle de démocratisation de l'association en favorisant le dialogue entre les militants et les cadres dirigeants. Une synthèse historique étoffée du mouvement d'éducation permanente en Belgique reste à faire. L'histoire du mouvement laïque est, quant à elle incomplète, *a fortiori* pour la période d'après-guerre. Or le besoin d'une mise au clair devient urgent car ces deux mouvements reposent en grande partie sur leurs acteurs. Acteurs qui disparaissent progressivement, et avec eux, les détails de leur vie et la richesse de leur pensée. En Belgique, les systèmes et réflexions regroupés sous le nom « d'éducation permanente » témoignent d'un profond humanisme. Pour ces pensées éclairantes, on ne saurait trop le répéter : l'oubli n'est pas permis.

Pistes bibliographiques

Sur la laïcité en Belgique :

- HASQUIN H. (sous la dir.), *Histoire de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Espace de libertés, 1994.
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (éd.), *Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation Permanente. 1864-1989*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1990.
- DEFOSSE P. (sous la dir.), *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation Rationaliste et Éditions Luc Pire, 2006.

Sur l'éducation permanente :

- FORQUIN J.-C., *Les composantes doctrinales de l'idée d'éducation permanente : analyse thématique d'un corpus international (U.N.E.S.C.O.)*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2002.
- HOCKERS M. (sous la dir.), *Éducation permanente : politiques de l'État, politiques des associations*, vol. 1-2, Liège, Fondation André Renard, 1982.
- ARCQ E., BLAISE P., « L'éducation permanente en Communauté française », in *Dossiers du C.R.I.S.P.*, n°43, 1996.
- A.C.C.S., M.O.C., *Regards croisés sur l'Éducation Permanente*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1996.

Pour citer cet article

Guérard Gautier, « La Ligue de l'enseignement, miroir de la laïcité belge d'après-guerre : l'éducation permanente comme moteur de renouveau », Analyse de l'IHOES, n°138, 19 janvier 2015, [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/IHOES_Analyse138.pdf.